

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2022

Le vingt-huit mars deux-mil-vingt-deux, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, à vingt heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François SALLIOU, Maire.

Le secrétaire de séance est Monsieur Antoine MARIN.

Présents : M. François SALLIOU, Mme Nadège VERNEUIL, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Aurélie GESTIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

Absent excusé : M. Mathieu CASTREC.

Absente : Mme Agnès CASSIN.

Budget multiservice : compte de gestion et compte administratif 2021, affectation du résultat

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget annexe multiservices. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 19 916,43 € en *dépenses* :

- 19 140,23 € de charges à caractère général
- 404,20 € d'intérêts d'emprunts
- 372,00 € de charges exceptionnelles (régularisation de TVA)

et 29 404,35 € en *recettes*

- 29 315,35 € d'autres produits de gestion courante
- 89,00 € de remboursements de frais par d'autres redevables

soit un résultat brut de 9 487,92 €.

Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 37 868,65 €

- 31 166,99 € de travaux (rénovation du café et du gîte)
- 2 866,66 € de remboursement de capital d'emprunt
- 1 885,00 € d'études pour l'extension de l'épicerie
- 1 950,00 € de subvention exceptionnelle à Epice et Tout pour l'acquisition d'une chambre froide (50% du HT)

et 6 391,81 € pour les *recettes*

- 6 391,81 € de report de 2020

Le résultat brut ainsi dégagé est déficitaire de 31 476,84 €. Le résultat reporté de 2020 est de 3 078,06 €, portant le déficit d'investissement à 28 398,78 € qui s'explique par une subvention du département en attente de versement pour les travaux au gîte et au café. Le montant attendu du versement est de 24 950 €. Monsieur Le Maire propose ainsi d'affecter la somme de **9 487,92 €** au 1068, **report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement**. Monsieur le Maire se retire et Madame Nadège VERNEUIL, première adjointe, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion puis le compte administratif ; décide d'affecter le report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement.

A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire réintègre la salle.

Vote du budget prévisionnel 2022 du budget annexe multiservice

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget annexe multiservices. La proposition s'équilibre en fonctionnement à 23 640,86 € et présente en *dépenses* :

- 1 370,00 € de charges à caractère général
- 460,00 € d'intérêts d'emprunts

et en *recettes*

- 23 555,86 € d'autres produits de gestion courante
- 85,00 € de produits des services et des ventes diverses

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 21 810,86 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 123 798,78 € et présentent en *dépenses* :

- 92 500,00 € pour l'extension de l'épicerie (études et travaux)
- 28 398,78 € de déficit d'investissement 2021

- 2 900,00 € de remboursement de capital d'emprunt
- et pour les *recettes*
- 9 487,92 € de report de fonctionnement de 2021.
 - 21 810,86 € de virement de la section de fonctionnement.
 - 34 002,00 € de subvention dans le cadre du plan de relance du département pour les travaux au gîte et au café.
 - 21 000,00 € de DETR pour l'étude de l'extension de l'épicerie.
 - 37 498,00 € d'emprunt.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel du budget annexe multiservices.

Budget principal : compte de gestion et compte administratif 2021, affectation du résultat

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget principal. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 150 681,14 € en *dépenses*

- 65 673,02 € d'autres charges de gestion courante (dont 21 904,93 € de virement au budget annexe pour financer les travaux du bar et du gîte).
- 39 028,59 € de charges de personnel
- 35 770,57 € de charges à caractère général
- 8 956,44 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 1 252,52 € d'intérêts d'emprunts

et 186 697,23 € en *recettes*

- 83 299,89 € d'impôts et taxes
- 78 347,17 € de dotations, subventions et participations
- 17 851,98 € d'autres produits de gestion courante
- 6 792,81 € produits des services et des ventes diverses
- 404,38 € de produits financiers
- 1,00 € de produit exceptionnel

soit un résultat brut de 36 016,09 €. L'ensemble du report de 2020 ayant été affecté en investissement, il n'y a pas de résultat reporté pour le budget principal. Le résultat net de fonctionnement est donc de 36 016,09 €.

Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 27 402,11 €

- 12 640,30 € de remboursement de capital d'emprunt.
- 4 095,82 € d'acquisition de matériel (panneaux de signalisation et scie télescopique).
- 1 001,94 € de travaux dans les logements communaux.
- 7 199,25 € de travaux au terrain à valoriser (réseaux et voirie).
- 2 464,80 € de frais d'études au terrain à valoriser.

et 79 387,85 € pour les *recettes*

- 76 957,35 € d'opérations financières dont 9 646,96 € de FCTVA et 55 487,29 € d'excédents de fonctionnement de 2020.
- 2 430,50 € de fonds de concours de la CCKB pour les travaux de voirie du terrain à valoriser.

Le résultat brut ainsi dégagé est de 51 985,74 €. Le résultat reporté de 2020 est de 133 226,42 €, portant l'excédent d'investissement à 185 212,16 €.

Les restes à réaliser se montent à 149 000,00 € en dépenses, soit un besoin de financement de 149 000,00 €.

Monsieur Le Maire propose d'affecter la somme de **36 016,09 €** au 002, **excédent de fonctionnement** en fonctionnement. Monsieur le Maire se retire et Madame Nadège VERNEUIL, première adjointe, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif; décide d'affecter le report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement.

A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire réintègre la salle.

Vote du budget prévisionnel 2022 du budget principal

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget communal. La proposition de budget s'équilibre en fonctionnement à 216 271,09 € et présente en *dépenses* :

- 67 615,86 € d'autres charges de gestion courante
- 62 900,00 € de charges à caractère général
- 50 490,00 € de charges de personnel
- 8 182,00 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 1 000,00 € d'intérêts d'emprunts

et en *recettes*

- 36 016,09 € d'excédent de fonctionnement 2021
- 77 180,00 € de dotations, subventions et participations
- 78 800,00 € d'impôts et taxes
- 12 225,00 € d'autres produits de gestion courante
- 11 600,00 € de produit des services et des ventes diverses
- 450,00 € de produits financiers

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 26 083,23 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 242 937,39 € et présentent en *dépenses* :

- 134 187,39 € pour l'opération de valorisation du terrain du bourg
- 67 000,00 € pour des travaux d'amélioration d'isolation thermique et phonique des logements communaux et de la mairie.
- 15 000,00 € pour la préservation du chemin de croix de l'église
- 10 000,00 € pour des reprises de passages d'eau sous voies communales (Le Goaffr et Gwernalou).
- 8 100,00 € d'opérations financières (capital de l'emprunt, cautions des logements)
- 5 650,00 € pour la desserte en électricité du terrain à urbaniser au bourg et le remplacement d'un foyer d'éclairage public rue des Belles Dames.
- 3 000,00 € pour l'acquisition de matériel

et pour les *recettes*

- 20 100,00 € de subvention pour l'opération d'amélioration d'isolation thermique et phonique des logements communaux.
- 214 737,39 € d'opérations financières dont 185 212,16 € d'excédent d'investissement reporté de 2021, 8 182,00 € d'amortissements et 500,00 € de cautionnements.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel communal.

Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition il est nécessaire de fixer le taux d'imposition des taxes locales. Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020. A titre d'information, pour la commune, la différence entre les ressources à compenser et celles transférées du Département représente un déficit de 143 €. Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter les taux d'imposition, le conseil municipal propose un maintien des taux soit :

- Taxe foncière bâti :
 - Taux proposé pour 2022 : 42,84 %
(*taux communal initial : 23,31 % + taux départemental 2020 : 19,53 % = 42,84 %*)
 - Base prévisionnelle 2022 : 79 800 €
 - Produit attendu 2022 avec maintien de taux : 34 186 €
- Taxe foncière non-bâti :
 - Taux proposé pour 2022 : 71,38 %
 - Base prévisionnelle 2022 : 26 200 €
 - Produit attendu 2021 avec maintien de taux : 18 702 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition de 2021 les portant pour 2022 à : Taxe foncière bâti : 42,84 %, Taxe foncière non-bâti : 71,38%.

Clôture du budget annexe multiservice

Monsieur le Maire annonce que dès lors que des travaux sont prévus au budget annexe, il est nécessaire d'opérer des virements du budget principal vers le budget annexe afin de limiter le recours à l'emprunt de ce budget. Il est de longue date notable qu'en dehors de ces opérations d'investissement, le budget est excédentaire (dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2022 = 1 830,00 € / recettes de fonctionnement prévisionnelles 2022 (hors prise en charge du déficit par le budget principal) = 7 485,00 €). Le remboursement du capital de l'emprunt est de 2 900 €, largement couvert par le virement prévisionnel du fonctionnement à l'investissement. Afin de simplifier la gestion budgétaire de la commune, il propose de clore ce budget annexe et d'intégrer la gestion du commerce multiservice au budget principal dans le cadre d'un service soumis à la TVA. Il précise que toutes les opérations comptables seront réalisées au cours de l'année 2022 ainsi que le reversement de l'éventuel excédent au budget principal de la commune au 31 décembre 2022. Le compte administratif 2022 et le compte de gestion dressé par le comptable seront votés en 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la clôture du budget annexe « multiservices » au 31 décembre 2022 ; précise que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA ; précise que l'ensemble des biens inscrits à l'actif de ce budget seront transférés à l'actif du budget principal ; précise que la gestion du multiservice fera l'objet d'un service soumis à la TVA dans le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2023.

Devis de travaux d'isolation des logements communaux et de la mairie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric BREHIN, 3^{ème} adjoint au Maire, en charge des travaux qui rapporte les propositions de la commission travaux pour le choix des entreprises qui ont été interrogées pour les travaux à réaliser dans les logements communaux et à la mairie (isolation thermique et phonique). La solution proposée est de retenir 2 offres. En effet, de cette manière, les travaux pourront se tenir de manière concomitante dans les deux ensembles de logements et ainsi permettre une relocation plus rapide des logements. Les trois locataires des logements concernés par ces travaux ont fait part de leur souhait de départ des logements entre juin et juillet. Les entreprises proposées par la commission travaux ont garanti leur disponibilité pour le début juillet. La commission travaux propose d'attribuer les travaux selon les modalités suivantes :

- Logements 2 et 3 place de Trémargat :
 - o Démolition par l'entreprise TONI de TREMARGAT 4 500,00 € (non soumis TVA)
 - o Travaux d'isolation, remplacement des huisseries (bois-aluminium), parements, divers par l'entreprise HD Agencement de LOCARN, affermissement de la variante doublage en plaques « Fermacell » pour un total de 49 512,37 € TTC (41 260,31 € HT)
- Logement 6 Hent Porzh Crec'h :
 - o Démolition, travaux d'isolation par l'entreprise TONI de TREMARGAT 15 979 € (non soumis TVA)
- Mairie :
 - o Travaux d'isolation, remplacement des fenêtres en façade par l'entreprise TONI de TREMARGAT 2 251 € (non soumis TVA)

Le total de ces travaux est donc proposé à 72 242,37 €, taxes comprises (63 990,31 € HT).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis tels que présentés ci-dessus ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Monsieur le Maire expose que le projet d'amélioration thermique et phonique de trois logements communaux et de la mairie et dont le coût prévisionnel s'élève à 67 000 € HT soit 80 400 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficié d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Logements de la Place	48 500 €	DSIL	30 150 €	45 %
Logement 6 Hent Porzh Krec'h	16 000 €	Autofinancement communal	36 850 €	55 %
Mairie	2 500 €	(dont loyers attendus sur 3 ans	34 091 €)	
TOTAL	67 000 €	TOTAL	67 000 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Devis demandés aux entreprises	15/01/2022
Premier devis signé « bon pour accord »	Vers le 10 avril 2022
Commencement physique des travaux	Début juillet 2022
Fin prévisionnelle des travaux	Fin novembre 2022

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus

Le devis descriptif détaillé

L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

2. Pièces supplémentaires

Le plan de situation, le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux

Une grille d'analyse qualitative

Une analyse énergétique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'arrêter le projet de d'amélioration thermique et phonique de trois logements communaux et de la mairie ; d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ; solliciter auprès de Madame la Sous-Préfète de GUINGAMP une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 45 % du montant HT de l'opération, soit 30 150 €.

Devis pour extension de l'éclairage public rue du Pont de la Tourbe

Monsieur le Maire annonce qu'il a remarqué que les abords de l'épicerie et de la nouvelle entrée du café sont insuffisamment éclairés pour assurer la sécurité publique. De plus, aucun éclairage ne sécurise l'entrée du gîte communal. Aussi, il a demandé au SDE 22 un devis pour l'extension de l'éclairage public et l'installation d'un mât en proximité des commerces. Le coût total de l'opération est estimé à 6 739,20 € TTC (coût total des travaux majorés de 8% de frais d'ingénierie). Pour l'application du règlement financier du SDE 22, la commune est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100% de la taxe TCCFE de son territoire. En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la commune s'élève à 4 056 €. Si les travaux sont décidés, ce montant doit être inscrit en investissement au compte 204158 et doit être amorti.

Après échanges, les membres du conseil municipal décident du report de la décision, le montant proposé étant conséquent, d'autres solutions d'éclairage doivent être étudiées au préalable.

Subvention exceptionnelle à Pompiers International des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nadine HAMON, adjointe aux affaires sociales, qui fait état de la situation des civils en UKRAINE. Elle annonce avoir pris contact avec Monsieur LOUIS, référent local de l'association Pompiers International des Côtes d'Armor. Il a annoncé que l'association recherchait des dons en numéraire afin de monter des sanitaires dans les camps de déplacés en POLOGNE, à proximité de VARSOVIE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association PICA Côtes d'Armor pour soutenir leurs opérations en UKRAINE.

Questions Diverses

- Monsieur le Maire annonce que les maires de la CCKB sont actuellement consultés pour répondre à une enquête portant sur le projet de PLUi. Il annonce avoir réuni la commission urbanisme pour

rédigier les réponses à cette enquête. Une des questions porte sur le souhait du Conseil Municipal de voir le transfert de compétence urbanisme à la Communauté de Commune. Il souhaite donc avoir l'avis du Conseil Municipal avant de finaliser sa réponse. Les membres de la commission font remarquer que le PLU de la commune doit évoluer afin de répondre aux nouvelles réglementations. Si la commune porte cette évolution seule, les frais seront entièrement à sa charge (modification totale du PLU). Dans tous les cas, les terrains constructibles dans les hameaux ne correspondent plus aux lois actuelles. Afin d'essayer de négocier collectivement, avec les autres communes de la CCKB, une situation favorable au déploiement de logements hors Bourg, il serait préférable de transférer la compétence à la Communauté de Communes. De plus, le SCoT du Pays COB qui imposera ses orientations au futur PLU qu'il soit communal ou intercommunal sera voté en fin d'année. A ce sujet, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il va joindre à sa réponse à l'enquête de la CCKB dans lequel il pointe le manque d'informations aux élus. En effet, des conférences sont régulièrement organisées, tant pour le SCoT que pour le PLUi, mais qui semblent plus des réunions de présentation des projets que de réelles instances démocratiques invitant aux échanges.

- Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de faire remonter les informations s'ils remarquent des endroits où l'élagage doit être repris avant le déploiement de la fibre.
- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nadine HAMON qui fait un point sur l'organisation du chantier participatif du 02 avril (cimetière et pergola).
- Monsieur le Maire invite les élus à s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra lundi 25 avril 2022 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.